

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Date de la convocation : 24/11/2023
Date d'affichage de la convocation : 24/11/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice :	20
Présents :	11
Représentés :	02
Votants :	13

Délibération n°

2023_D_101

Séance du 30 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **30/11/2023 à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.**

Etaient présents : Mmes et MM. Roland BROQUET, Romain ARNAUD, Christie DEZERT, Emilien BIGNON, Claire ADAM, Pascal RANC, Pierre BAILLY, Vanessa CHEVALLIER, Agnès RAGOT, Johann DE BRUIN, Eléonore De FRESCHVILLE.

Absents ayant donné procuration : Mme Sabrina GUYON pouvoir à Vanessa CHEVALLIER, M. Cosme RAGOT pouvoir à Roland BROQUET

Absents : Mmes et MM. Sylvie DEWEZ, Anne-Lise DURAND, Gérard TRUTAT, Sylvie VELUT, Florent GAUROIS, Reynald CARLOT, Séverine BROQUET.

Secrétaire de séance : Claire ADAM

Objet de la délibération : Tarification du service assainissement collectif 2023/2024

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le tarif de l'eau assainie à appliquer lors de la facturation 2023/2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

► **DECIDE** d'arrêter les tarifs hors taxes comme suit :

1°) Partie fixe annuelle, du 1^{er}/06/2023 au 31/05/2024 :

Abonnement : **45,00 €**

2°) Partie proportionnelle à la consommation d'eau annuelle :

M³ rejeté de la relève des compteurs 2023 à la relève des compteurs 2024 : **1,25 €/ m3**

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Roland BROQUET.

